

Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF)

Plan de Réforme Institutionnelle

Action recommandée par la Revue Institutionnelle	Position du MINEF	Activités	Echéancier
RECOMMANDATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL			
Adopter le PSFE	Adoptée	Le MINEF a adopté le PSFE en juin 2003 et depuis janvier 2004 ,le PSFE est mis en œuvre.	Réalisée
Mettre en place un comité de pilotage de la mise en œuvre du PSFE	Adoptée	Le COMREM ⁽¹⁾ créé par Décision N°0037 du 19 juin 2003, est fonctionnel	Réalisée
Organiser un atelier pour présenter aux services centraux et extérieurs du MINEF, ainsi qu'aux autres parties prenantes du secteur, les résultats de la revue et les engagements du MINEF	Adoptée	Trois ateliers serviront à présenter le plan de réforme et les engagements du MINEF aux : i) administrations partenaires ; ii) partenaires au développement. iii) services centraux et extérieurs du MINEF seront abordés en deux étapes : séminaire de mise à niveau et Conférence annuelle des services centraux et extérieurs consacrée au PSFE	i) Réalisé ii) Prévu en AOUT2004 iii) Réalisé Conférence prévue
Élaborer et adopter divers documents stratégiques préalables au lancement de la réforme : - lettre de réforme institutionnelle clarifiant les rôles et relations dans le secteur forestier	Ce document n'existe pas dans le lexique des documents administratifs camerounais, toutefois ; le MINEF est favorable à adresser une note de présentation sur le plan de	Note de présentation rédigée et sera transmise aux partenaires avec cette nouvelle matrice.	Réalisée

1 COMREM : Comité (ministériel) chargé de la mise en œuvre de la revue institutionnelle et du Programme Sectoriel Forêt/Environnement (créé par le MINEF)

- projet d'organigramme traduisant une organisation déconcentrée, clarifiée et basée sur des plans de travail	reform institutionnelle. L'organigramme du MINEF est globalement valide et ne nécessite pas dans l'immédiat une réécriture fondamentale	Les aménagements estimés nécessaires ou utiles seront progressivement faits en interne. L'actualisation de la description des postes de travail (cf. SPRA (4) 1998)	
Actualiser le mandat du MINEF reposant sur les cinq fonctions régaliennes recommandées	L'actualisation du mandat du MINEF ne relève pas entièrement de ses compétences	L'actualisation consistera au renforcement des fonctions régaliennes et de service public qui sont la prérogative unique du MINEF.	Moyen terme(2007)
AXE STRATEGIQUE 1 : REPOSITIONNEMENT DE L'ONADEF EN AGENCE D'APPUI AUX PLANTATIONS			
Adopter le texte correspondant ⁽²⁾	Adoptée	Deux (2) décrets portant organisation et fonctionnement de l'ANAFOR signés	Réalisés
Compléter les études/inventaires visant l'ONADEF ⁽³⁾	Adopté	Quatre études/inventaires sont identifiées, portant : - les plantations - les infrastructures & le matériel - le personnel - les finances	En cours
Finaliser le plan de réforme de l'ONADEF en ANAFOR	Adopté	Le Comité de Pilotage a déjà déposé son rapport	Réalisée
Mettre en place l'organisation et le personnel de l'ANAFOR	Adoptée	Les recommandations du Comité de pilotage sont exploitées et celles des études.	En cours
Assurer la reconversion du personnel de l'ONADEF non retenu dans	Adoptée	Exploiter les recommandations du comité de pilotage et des quatre études et mettre en œuvre celles qui auront été	Juin04

2 Il s'agit d'une condition du CAS III

3 ONADEF : Office national de développement des forêts

4. SPRA : Secrétariat Permanent à la Réforme Administrative

l'ANAFOR ou au MINEF		retenue Discussions avec les instances compétentes	En cours
AXE STRATÉGIQUE 2 : LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU MINEF			
Clarifier les rôles des services/directions et des membres du personnel	Adoptée	Elaborer la description des postes de travail Produire un Manuel des procédures Préciser la reprise des tâches de l'ex ONADEF par les services du MINEF Réunions d'imprégnation des cadres du MINEF et d'autres instances concernées	2005 2007 2004 Étalée sur 3 ans (2005-2007)
Mettre en place un système de gestion du personnel reposant sur le perfectionnement, la motivation, le plan de travail et le rendement	Adoptée	Redéploiement du personnel. Certains postes ont été pourvus Formation du personnel Motivation du personnel par la délivrance de lettres de félicitations, la redistribution des surtaxes et autres primes . Mettre en place le SIGIPES ⁽⁵⁾ Assistance technique de l'Union européenne mise en place	10NOV03 Action continue Action continue Fin 2004 Réalisé
Élaborer des descriptifs de poste pour tous les postes	Adoptée	Élaborer des descriptifs de poste en liaison avec le SPRA du Ministère de la Fonction publique	2005
Accélérer le processus de déconcentration du MINEF	Adopté	Poursuivre la déconcentration en cours dans le respect de la réglementation	En cours. Action continue
Redéployer le personnel en fonction des besoins issus de la révision de la mission du MINEF	Adopté	Voir ci-dessus	En cours. Action continue
Définir une stratégie de renforcement des ressources humaines du MINEF	Adopté	Élaborer une stratégie de renforcement reposant sur trois axes : i) plan des besoins en effectif à recruter ii) plan de formation iii) plan de perfectionnement	2005
Abolir le gel du recrutement de fonctionnaires	Cette action ne relève pas de la compétence du MINEF	Les requêtes sont transmises à la hiérarchie	Continue
Adopter un programme de	Adopté	Mettre en oeuvre la stratégie de renforcement du personnel	2005-2006

5 SIGIPES : Système informatique de Gestion Intégrée du Personnel de l'Etat

perfectionnement et de formation complémentaire visant l'ensemble du personnel		du MINEF.	
Améliorer les conditions de travail du personnel	Adopté	Entre autres actions: i) trouver des locaux mieux adaptés ii) définir les conditions de travail adéquates aux différentes situations iii) améliorer le système d'incitation au rendement	2005 Action continue Action continue
Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication interne au MINEF	Adopté	Exploiter les recommandations des études antérieures, notamment celles réalisées dans le cadre du projet GDFC ⁽⁴⁾ et arrêter une stratégie de communication visant les acteurs et partenaires du MINEF Entre autres : i) étendre l'accès au courrier électronique à tous les cadres moyens et supérieurs du MINEF ii) informatiser la circulation du courrier iii) utiliser les médias : radio, presse...	En cours
Restaurer la fonction financière du MINEF	Adopté	Gérer rationnellement les finances du MINEF Préciser les besoins Agir sur les besoins identifiés Mettre en place le SIGIPES	En cours
Améliorer la fonction administrative du MINEF	Adopté	Identifier les besoins Mettre en place les procédures administratives	En cours, DEC 04 2005
Assurer au personnel des moyens de travail adéquats	Adopté	Identifier les besoins Rechercher les financements nécessaires	A travers la mise en œuvre du PSFE 2004-2005
Mettre en place un système de suivi-	Adopté	Rendre le SIGIPES opérationnel.	2005

évaluation interne du rendement du personnel et de l'atteinte des objectifs du MINEF		Produire des rapports périodiques : mensuels, trimestriels, semestriels et annuels	Continu
AXE STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LES STRUCTURES NATIONALES DE FORMATION ET DE RECHERCHE FORESTIÈRES			
<p>En ce qui concerne les structures nationales de formation forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revoir le mode de gestion de ces écoles - réhabiliter les infrastructures - renouveler leur équipement - assurer le perfectionnement du corps enseignant - compléter le corps enseignant - revoir/réviser les cursus respectifs - développer des modules de formation continue - mettre en place un comité de pilotage de ces réformes 	Adopté	<p>Exploiter les recommandations de l'étude visant le renforcement des écoles de formation forestière du MINEF</p> <p>Dispenser les formations civique et militaire aux élèves des écoles de formation</p> <p>Proposer des statuts pour les deux Ecoles du Ministère</p> <p>Maintenir une consultation continue et pro-active avec les autres institutions concernées par la formation : Centre régional d'Etudes spécialisées Forêt/Bois (CRESA) ; Université de Dschang/FASA</p>	<p>2004</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>Continu</p>
Renforcer les structures nationales de recherche forestière	Ne relève pas principalement de la compétence du MINEF	Maintenir la concertation avec les structures concernées surtout dans le cadre des conseils de direction	Continu

AXE STRATÉGIQUE 4 : IMPLIQUER TOUTES LES PARTIES DANS LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES

<p>Développer et mettre en place des mécanismes favorisant au maximum l'implication des parties prenantes dans le pilotage sectoriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir et mettre en œuvre une stratégie de concertation continue (formelle et informelle) avec les divers acteurs du secteur forestier - définir les mesures de renforcement des acteurs du secteur forestier pour qu'ils soient en mesure d'assurer pleinement leurs missions - définir et mettre en œuvre une stratégie de communication (formelle et informelle) avec les divers acteurs du secteur forestier 	<p>Adopté</p>	<p>Créer les instances consultatives (forums) prévus dans le PSFE</p> <p>Tenir les forums sur une base régulière</p> <p>Tenir régulièrement des réunions d'information/échange avec les acteurs du secteur</p>	<p>2004</p> <p>Action continue</p>
<p>Définir et mettre en œuvre une stratégie de vulgarisation de la foresterie durable visant les acteurs du secteur et le grand public</p>	<p>Adopté</p>	<p>Assurer le fonctionnement efficace des fora</p> <p>Mettre en place un programme d'information dans les services extérieurs du MINEF</p>	<p>Action continue</p> <p>Action continue</p>

Définir et mettre en place des mécanismes de collaboration fructueuse sur le terrain avec les exploitants forestiers et autres parties concernées/intéressées	Adopté	Poursuivre la consultation avec les acteurs de la filière et cela, sur une base régulière	En cours. Action continue
Définir et mettre en œuvre un programme de renforcement des acteurs du secteur	Le MINEF encourage l'action des partenaires en ce sens sans toutefois prendre d'engagement sur des garanties financières ou cautions		Continu
Définir des mécanismes de recours pour les acteurs locaux et facilitant leur accès à la justice	Le MINEF utilisera le conseil de CACOFLEX		2005
Appuyer le développement de bureaux d'études spécialisés camerounais	A réaliser après les clarifications des compétences.	<ul style="list-style-type: none"> - Le MINEF va rationaliser la procédure d'obtention des agréments - Contractualisation des activités 	2005 et continu
Appuyer le développement de plans de zonage	Adopté	Actualiser et compléter les plans de zonage en cours conformément aux propositions de la Composante 2 du PSFE	Moyen terme (2008)
Améliorer l'appui aux ONGs	A réaliser après les clarifications des compétences.	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux des ONGs du secteur - Contractualisation des activités 	2005 et continu
Approfondir l'analyse portant sur la foresterie communautaire au Cameroun	Adopté	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de Dschang - Finaliser et publier le manuel de procédures - Réalisation et exploitation des recommandations de l'étude sur la foresterie communautaire (état des lieux) à l'échelle nationale 	Réalisé 2005 En cours
Améliorer la participation des populations aux décisions	Adopté	Favoriser l'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles du pays	Action continue

portant sur l' exploitation forestière		Favoriser les échanges entre les populations et les exploitants Impliquer les populations dans la gestion des zones de chasse Favoriser le développement de la foresterie communautaire	
Améliorer la fiscalité forestière décentralisée	Ne relève pas uniquement de la compétence du MINEF	Toutefois, le MINEF continuera à s'intéresser à une redistribution plus équitable des redevances forestières aux populations	
Revoir et si besoin est, modifier la politique de l'État portant sur le bois de service/d'artisanat/de feu	Adopté	Exploiter les recommandations des études réalisées sur le bois-énergie et sciage artisanal	2005